



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE D'INDRE ET LOIRE

La Camusière-18, rue de l'Oiselet, 37550 Saint-Avertin
Tel : 02.47.38.54.43 - Fax : 02.47.37.91.00
udfo37@force-ouvriere.fr

Vers une approche du compromis historique...

(Article paru dans interpro 35 N°125)

La CCNT 51 était applicable aux 250 000 salariés du secteur associatif non lucratif de la BASS (Branche Action Sanitaire et Sociale). Une attaque en règle de la FEHAP a consisté, dans une logique implacable d'abaissement du coût du travail, à substituer en lieu et place de la convention collective, une recommandation patronale unilatérale.

15 octobre : l'ensemble des organisations syndicales lance un appel national à la grève, la grève est massivement suivie par les salariés qui entendent faire échec au coup de force des patrons : Ils exigent, à raison, le maintien et l'amélioration de leur convention collective et la réouverture des négociations en CMP (Commission Mixte Paritaire) sous l'égide du Ministère des affaires sociales demandant à ce dernier de ne pas agréer le texte patronal.

22 novembre : c'est le coup du « Père François » (Chérèque en blanc), la CFDT et la CFE CGC brisent l'unité sur des vraies revendications et signent en catimini les 16 points de l'avenant de substitution présentés par la FEHAP, régression considérable par rapport aux 15 points de la convention (baisse de la prime d'ancienneté, baisse de la majoration des heures supplémentaires, diminution du nombre de jours fériés récupérés, baisse du complément technicité, diminution du pourcentage de reprise d'ancienneté lors des promotions, baisse du montant de l'indemnité de remplacement, baisse de l'allocation de départ à la retraite, baisse de la protection des salariés).

29 novembre : un appel national à la grève des Unions et des Fédérations Action Sociale – Santé Privée FO – CFTC – CGT tente, coûte que coûte, de sauver, in extremis, la CCNT 51 qui, au 2 Décembre 2012 disparaît.
L'intersyndicale FO CFTC CGT exige la signature immédiate d'un accord de survie de la convention et la reprise de la CMP. FO et CFTC engagent leur droit d'opposition pour faire obstacle et parer la « position commune » FEHAP, CFDT et CFE-CGC. La CGT fait savoir qu'elle va réunir ses instances, adepte du grand écart au risque d'un décrochement osseux, la Centrale de Montreuil tel Janus joue, comme souvent, double jeu.

La cerise sur le gâteau, la ministre n'est autre que Mme MARISOL TOURAINE, fille d'Alain TOURAINE, idéologue patenté de la CFDT. Le flingage de la CCNT 51 est en cours, nul doute que la voracité patronale ne s'arrêtera pas là, déjà dans l'œil du cyclone, une menace de CCU (Convention Collective Unique de la BASS) pèse sur la CCNT du 15 mars 1966, et sa sœur aînée « feu » la CCNT du 31 Octobre 1951. L'alliance objective a pour configuration dans la « 66 » la touchante unanimité du cœur des bûcherons de la « 66 », SYNEAS, FEGAPEI (syndicats employeurs) CFDT, CGT, CGC, prêts à abattre la CCNT 66.

Arrêtons cinq minutes de prendre les salariés pour des cons. Qui en effet peut raisonnablement prétendre que nous pourrions conquérir des « droits nouveaux » (vocabulaire véritable marronnier » de la CGT) dans une CCU alors que nous n'aurions pas été capables de sauvegarder des droits anciens conquis durant les « trente glorieuses » c'est à dire à l'époque du plein emploi ? La « messe » est dite en période de chômage de masse (1500 chômeurs par jour actuellement), nous sommes lucides car nous savons les effets désastreux des CCU. Ce ne sont pas les salariés de la BAASSD (Branche de l'Aide, de l'Accompagnement des Soins et des Services de l'Aide à Domicile) qui nous démentiront, eux qui subissent tous les jours les méfaits d'une CCU au rabais, à peine le code du travail et qui ont perdu leur convention collective de la BAD (Branche Aide à Domicile).

Dans le cadre contraint de la dictature des déficits, la CCU est un « effet d'aubaine » pour les patrons, il revient au syndicalisme libre et indépendant de combattre mordicus cette fausse bonne idée.

Au niveau interprofessionnel, c'est bien la même intention qui prévaut dans la logique du « compromis historique » que le gouvernement et le patronat réclament, en recherchant l'appui des organisations syndicales pour tailler dans les droits des salariés et leur salaire différé (protection sociale) via la flexi-sécurité et la sécurité sociale professionnelle...l'exemple du médico-social est à ce titre édifiant...FO incarne le syndicalisme libre et indépendant, et appelle les salariés de tous les secteurs à rejoindre notre organisation pour défendre leurs droits.

Fait à Saint Avertin le 12 décembre 2012